

VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 04 février 2026 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE ET DE LA CIRCULATION

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 04.02.2026, par l'entreprise CIRCET et ses partenaires, TSA 70011 chez Sogelink, 69134 DARDILLY CEDEX
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux sur réseau Orange à la Petite Tombe à Henrichemont, à compter du 23.02.2026 et ce pendant 15 jours calendaire ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

■ **Article 1^{er}** : La commune donne permission de voirie à l'entreprise SAV ORANGE, 6 place st Clément, 76000 ROUEN pour le compte de l'entreprise CIRCET et ses partenaires, TSA 70011 chez Sogelink, 69134 DARDILLY CEDEX, à la Petite tombe à Henrichemont à compter du 23.02.2026 et ce pendant 15 jours calendaire

Article 2^{ème} : La circulation des véhicules sera interdite à la Petite tombe à compter du 23.02.2026 et ceux pendant 15 jours calendaires

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

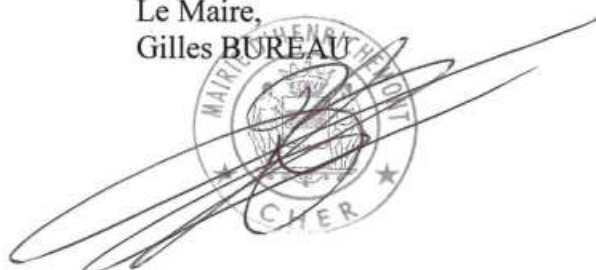
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260204-2026_013-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2026
Publication : 05/02/2026

Le Maire,
Gilles BUREAU



Publié sur le site de la commune le 05.02.2026